



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

L'an 2019, le 20 mars, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués le 15 mars 2019, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle n°2 du siège de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Étaient présents :

M. Hervé BERTRAND, M. Gérard COINSMANN, Mme Claudine COLAS, M Philippe DANIEL, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR, M. Jacques DEWAELE, M. Bruno DUJARDIN, M. Fernand PHILIPPE, M. Laurent GELLENONCOURT, M. François GENAY, M. Christian GEX, M. Francis LARDIN, M. Michel MARCHAL, M. Noël MARQUIS, M. Thierry MERCIER, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, M. Guy SERVANT, Mme Damienne VILLAUME.

Étaient excusés avec pouvoir :

M. Guy BIENTZ excusé, pouvoir à M. Michel MARCHAL, Mme Rose-Marie FALQUE excusée, pouvoir à M. Laurent de GOUVION SAINT CYR, Mme Marie Jo GEORGES excusée, pouvoir à Mme Claudine COLAS, M. Jacques LAMBLIN excusé, pouvoir à M. Hervé BERTRAND, M. Jonathan KURKIENCY excusé, pouvoir à M. Bruno DUJARDIN, M. Frédéric MAILLIOT excusé, pouvoir à M. Bernard MULLER.

Étai(ent) excusé(s) :

M. Jean-Christophe AUBERT excusé remplacé par M. Gérard COINSMANN, Mme Annie FARRUDJA excusée, remplacée par M. Guy SERVANT, Mme Sabrina VAUDEVILLE excusée remplacée par M. Fernand PHILIPPE M. René ACREMENT, M. Jean-Marie GOGLIONE, Mme Dominique JACQUOT, M. Jean-Paul MARTIN, M. Eric TAVERNE

Voix consultatives : Mme Sophie LEHE et M Claude RICHARD étaient présents.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Claudine COLAS.

2019-017 : Finances :

AFFECTATION DE RESULTATS BUDGET PRINCIPAL 2018

*Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif fait apparaître :*

Un excédent de fonctionnement 2018 de : 157 969.74
Un déficit de fonctionnement 2017 reporté de 28 477.95
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 129 491.79

Un déficit d'investissement 2018 de : 35 266.13
Un excédent d'investissement 2017 reporté de : 44 557.75
Soit un excédent d'investissement cumulé de : 9 291.62



Après avis favorable du bureau de pôle, et après avoir approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2018, le Comité de pôle à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2018 :	129 491.79 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	129 491.79 €
Résultat reporté d'investissement (001) :	9 291.62 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.



Fait à Lunéville
le 20 Mars 2019
Hervé BERTRAND